

Pôle des élèves et des  
établissements

Bureau des élèves

Référence  
2015  
Dossier suivi par  
Michèle BRAINIEZ  
Téléphone  
04 90 27 76 35  
Fax  
04 90 27 76 79  
Mél.  
michele.brainiez  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Avignon, le 14 octobre 2015

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré  
s/c de Mesdames et Messieurs les  
inspectrices et inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
2<sup>nd</sup> degré  
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet : Concours académique EDD2016**

La France accueillera à Paris la conférence des Nations unies sur le changement climatique en décembre 2015. Dans cette perspective, l'académie d'Aix-Marseille invite les écoles et les établissements à participer au concours académique EDD2016 « Mon territoire contre le réchauffement. Des propositions pour le changement climatique »

Le concours est ouvert à tous les élèves des écoles, collèges et lycées. Il propose à ces derniers de décrire une expérience ou une action locale, réalisée ou en cours de réalisation. Les mobiles de l'opération devront être précisément présentés, avant tout exposé des solutions envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour contribuer à l'adaptation au changement climatique.

La plus grande liberté est laissée aux concurrents quant au mode d'expression : récit illustré, diaporama, production audiovisuelle, web-documentaire, etc.

Toutes les informations nécessaires concernant le concours EDD se trouvent sur le site EDD : [http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_55733/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_55733/accueil)  
Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.

**Signé par : Dominique BECK**

PJ : bulletin d'inscription  
réglement du concours

**CONCOURS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**  
**BULLETIN D'INSCRIPTION**

# Mon territoire contre le réchauffement.

## *Des propositions pour le changement climatique*

Nom de l'école ou de l'établissement : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Site Web : .....

**Les classes qui vont participer au concours académique Développement durable :**

Niveau	Nombre d'élèves

**Noms, disciplines et adresses électroniques des enseignants impliqués dans le concours :**

NOM Prénom	DISCIPLINE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE

***L'adresse d'envoi des travaux sera communiquée après réception de la fiche d'inscription.***

**Date limite de remise des inscriptions : 18 décembre 2015**

Cette fiche de renseignements est à retourner en fichier joint à un courriel ([gerald.attali@ac-aix-marseille.fr](mailto:gerald.attali@ac-aix-marseille.fr)) ou à renseigner sur le site : [http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_97895/fr/concours-academique](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_97895/fr/concours-academique)

## CONCOURS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

### RÈGLEMENT

#### ARTICLE 1 : Un concours ouvert à tous les élèves

Le concours EDD est ouvert à tous les élèves des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique ainsi qu'à ceux des LP de l'académie d'Aix-Marseille. Les chefs d'établissement et les directeurs d'écoles (s/c de l'IEN de circonscription) devront inscrire leur établissement **avant le 18 décembre 2015**, en utilisant le formulaire qui sera mis en ligne sur le site académique EDD ([http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_55733/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_55733/accueil)) à partir du 8 octobre 2015.

#### ARTICLE 2 : Les objectifs du concours

Les candidats pourront décrire une expérience ou une action locale — réalisée ou en cours de réalisation — dont les mobiles seront précisément explicités avant tout exposé des solutions envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour contribuer à l'adaptation au changement climatique. **Le jury académique sera sensible aux projets qui ne se contenteront pas d'établir des constats, mais qui sauront aussi s'inscrire dans l'action par des propositions concrètes et locales susceptibles de déboucher sur des démarches généralisables.** Il récompensera les travaux qui témoigneront d'une réflexion critique, collective et constructive.

#### ARTICLE 3 : Les productions

La plus grande liberté est laissée aux candidats quant au choix du support : récit illustré, diaporama, production audiovisuelle, web-documentaire, etc. Chaque production devra être accompagnée d'un argumentaire — une page recto, au plus — qui permettra d'apprécier le recul et l'esprit critique des participants. L'ensemble devra être transmis **sur une clé USB avant le 1<sup>er</sup> avril 2016, délai de rigueur. Les diaporamas devront être fournis au format PDF et les films dans un format MP4 pour être lisible par un lecteur VLC.** L'adresse d'envoi des travaux sera communiquée après réception de la fiche d'inscription.

#### ARTICLE 4 : Le jury académique

Composé de personnels de l'Éducation nationale, de représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de membres de l'entreprise qui parrainera cette année le concours EDD, le jury académique se réunira dans le courant du mois de mai 2016. Il sélectionnera les meilleures réalisations **pour la remise des prix qui traditionnellement se déroule à la fin du mois de juin.**

#### ARTICLE 5 : Les prix

Habituellement, le jury récompense les trois meilleures productions. Grâce au parrainage de l'entreprise, **il décernera des prix d'un montant global de 1 500 euros.** Ils seront employés à amorcer — ou à parfaire — l'intégration de la démarche d'éducation au développement durable dans l'établissement

#### ARTICLE 7 : Diffusion, droits de reproduction et droit à l'image

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du ministère de l'Éducation nationale et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droit sur les documents et travaux réalisés dans ce cadre (pour la partie concernant leur production propre). L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement.